

Dossier de consultation n°2018V21069540
Audit Groupe scolaire Plaine-Grands Champs (Paris 20^{ème})

I) IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

VILLE DE PARIS
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET DE L'ARCHITECTURE
Section Locale d'Architecture du 20^{ème} arrdt
154 rue des Pyrénées

75020 PARIS

Représentée par Stéphane LAJOUS

II) TYPE DE PROCEDURE

Marché public de prestations intellectuelles négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, d'un montant inférieur à 25 000€ HT, en vertu de l'article 30-8 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

III) CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Le présent document a vocation à présenter les caractéristiques principales de la mission, et de permettre un chiffrage estimatif des prestations.

1) Contexte et objet de la mission

Le groupe scolaire Plaine-Grands Champs se compose d'une école maternelle et de deux écoles élémentaires. Le bâtiment historique, datant de 1893, a fait l'objet de travaux de restructuration et de construction d'une extension, réceptionnés le 4 novembre 2013.

Depuis la livraison sont apparus de nombreux désordres, notamment des infiltrations généralisées dans le bâtiment historique et le nouveau bâtiment, ainsi que diverses malfaçons entraînant des problèmes d'insonorisation et de sécurité.

Un référé-instruction portant sur ces désordres a été diligenté par la Ville de Paris, et M. Thierry Vayssier a été désigné en qualité d'expert judiciaire dans cette affaire, par ordonnance en date du 6 mars 2017.

En octobre 2018, une porte vitrée montée sur pivots s'est délogée de son axe, blessant trois enfants. La vigilance et l'inquiétude de la communauté scolaire, constantes depuis la construction du nouveau bâtiment, s'en sont trouvées renforcées.

Suite à cet incident, la Ville de Paris souhaiterait que soit réalisé un audit bâtimentaire complet, aux fins de recenser et de classer l'intégralité des désordres affectant le groupe scolaire. Le rapport ainsi rendu constituera un outil de travail primordial pour planifier les réparations nécessaires, et apporter une solution pérenne aux désordres recensés.

2) Périmètre d'exécution

L'audit portera sur l'intégralité des trois bâtiments du groupe scolaire (9 et 11 rue de la Plaine et 12/22 rue des grands champs à Paris 75020), y compris leurs sous-sols et leurs toitures. Une attention particulière sera portée à la jonction entre le bâtiment historique et son extension (*annexe 1*).

3) Durée d'exécution

Un rendu au plus tard fin janvier 2019 est souhaité. Ce délai est cependant susceptible d'être ajusté, en fonction de l'évaluation horaire remise au titre de l'offre.

IV) ATTENDUS DE LA MISSION

1. Visites

Le marché comprendra trois types de visites :

- Une visite avec les usagers, d'une durée de 2h ;
- Une visite avec les services de la Ville de Paris, d'une durée de 3h ;
- Une ou plusieurs visites libres, dont le volume horaire estimatif sera chiffré au titre de l'offre.

2. Rapport final

Le rapport rendu au terme de l'audit devra comprendre à minima les éléments suivants :

- Un dossier photo des désordres constatés ;
- Une classification des désordres, décomposée en 3 parties (modèle indicatif en *annexe 7*) :

Partie 1 : Confort/Sécurité

Les désordres seront classifiés selon qu'ils relèvent d'un problème de confort, de fonctionnement ou de sécurité. Dans le dernier cas, une gradation sera effectuée selon le niveau d'urgence et de gravité du désordre.

Partie 2 : Garantie décennale

Les désordres seront distingués comme relevant ou non de la garantie décennale. A cette fin, un historique des travaux effectués à ce jour est joint à ce dossier (*annexe 2*), et les services de la Ville de Paris se tiendront à disposition pour apporter tout renseignement nécessaire.

Partie 3 : Statut des désordres

Les désordres seront classés, selon leur état de traitement, en 6 catégories :

- Définitivement résolu ;
- Résolu, en attente de confirmation en situation ;
- Réparation provisoire ;
- Réparation programmée ;
- En cours d'investigations ;
- Nouveau désordre identifié dans le cadre de l'audit.

La Ville de Paris fournira naturellement tout élément nécessaire à cette classification sur demande de l'expert.

V) CONSTITUTION DU DOSSIER « CANDIDATURE »

La remise d'un CV détaillé est attendue, mentionnant notamment les qualifications, les références, ainsi que tout autre renseignement jugé utile à l'appréciation de la candidature.

VI) CONSTITUTION DU DOSSIER « OFFRE »

En considération des documents annexés au présent dossier de consultation, l'offre comprendra les éléments suivants :

- Une estimation financière ;
- Une estimation du volume horaire, y compris les 5h heures de visite contractuelles avec les usagers et les services de la Ville de Paris ;
- Une description de la méthodologie envisagée ;
- La liste des besoins matériels éventuels, nécessaires à l'exécution de la mission, la Ville de Paris fournissant par défaut une nacelle de 10m et l'assistance de son personnel qualifié sur demande de l'expert

VII) MODALITES DE REMISE DES OFFRES

La date limite de dépôt des offres est fixée au **12/11/18 à 12h**.

Les offres devront être envoyées par courriel à l'adresse : dpa-sla20-marchespublics@paris.fr

A l'issue de la remise des offres, il sera demandé au candidat retenu de produire les documents prévus par l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 à l'appui de sa candidature.

Un dossier complet comprenant un Acte d'engagement (AE) et un Cahier des clauses particulières (CCP) lui sera alors remis.

VII) ANNEXES

Annexe 1 : Plans de phasage du groupe scolaire

Annexe 2 : État des lieux des parents d'élèves (2015)

Annexe 3 : Plan de localisation des zones dégradées

Annexe 4 : Trame de classification des désordres, à titre indicatif